

*Document de travail*

Notes et analyses de l'ITCEQ

n° 27 - mai 2015

**Le financement bancaire :**  
**Visions croisées Banques-entreprises**

Hanen Baklouti Trabelsi



Le présent rapport est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Cette note est réalisée dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité et sous la supervision de Mme Bakhta Ben Sassi.*

*L'auteur remercie toute l'équipe avec laquelle il travaille ainsi que les chefs d'entreprises et les principaux responsables des banques qui ont bien voulu répondre aux questionnaires qui leurs ont été adressés et pour les fructueux entretiens que l'auteur a eu avec certains d'entre eux.*

## Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS .....	3
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX .....	4
INTRODUCTION .....	5
1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME BANCAIRE TUNISIEN.....	6
1.1 Architecture du système bancaire tunisien.....	6
1.2 Activité du système bancaire tunisien .....	10
2 MODES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES.....	11
3 PERCEPTION DU FINANCEMENT BANCAIRE : .....	13
3.1 Le climat des affaires reste entaché par le financement bancaire .....	13
3.2 L'accès au crédit : comparaison internationale.....	14
3.3 Anticipation des chefs d'entreprise quant au financement bancaire .....	15
3.4 Visions croisées banques-entreprises .....	16
3.4.1 Les difficultés liées au financement bancaire.....	16
3.4.2 Les critères d'accès au crédit.....	18
4 PEUT-ON ASSOULIR LA CONTRAINTE LIÉE AU FINANCEMENT BANCAIRE ? .....	22
4.1 Le système d'informations .....	24
4.2 Les facteurs intrinsèques.....	27
4.3 Les facteurs institutionnels .....	31
5 CONCLUSION .....	32
Annexe.1.....	34
Annexe.2.....	36
Annexe.3.....	37
Annexe.4.....	37
Annexe.5.....	37
Annexe.6.....	38
Annexe.7.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	40

## LISTE DES ABREVIATIONS

APTBEF	Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BDET	Banque de Développement Economique de Tunisie
BFPME	Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
BNDT	Banque Nationale de Développement Touristique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BVMT	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
FMI	Fond Monétaire International
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IMCCV	Industries de Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre
IMD	Industries Manufacturières Diverses
IME	Industries Mécaniques et Electriques
ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PME	Petite et Moyenne Entreprises
SOTUGAR	Société Tunisienne de Garantie
THC	Textile Habillement et Cuir

## LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

### Liste des graphiques

Graphique.1. Répartition du réseau des agences bancaires par gouvernorat (2012) .....	8
Graphique.2. Entreprises exprimant des besoins de financement (en %).....	12
Graphique.3. Entreprises considérant le financement bancaire en tant que contrainte majeure (en %) 14	
Graphique.4. Entreprises déclarant l'accès au crédit bancaire comme contrainte majeure (en %).....	15
Graphique.5. Comment vont évoluer les conditions d'octroi de crédit dans l'avenir proche?.....	15
Graphique.6. Entreprises dénonçant les difficultés liées au financement bancaire (en %) .....	16
Graphique.7. Visions croisées Banques-Entreprises .....	17
Graphique.8. Critères adoptés par les banques lors de la décision d'octroi de crédits aux entreprises (en %) %) .....	19
Graphique.9. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure selon la taille (en %) .....	19
Graphique.10. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure par secteur (en %).....	20
Graphique.11. Entreprises considérant l'accès au crédit bancaire comme contrainte majeure selon l'âge de l'entreprise (en %) .....	21
Graphique.12. Entreprises considérant le financement bancaire comme contrainte majeure selon l'appartenance à un groupe (en %).....	21
Graphique.13. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure par région (en %).....	22
Graphique.14. Répartition des entreprises selon le taux de garantie exigé .....	23
Graphique.15. Êtes-vous informé du régime de garantie instauré en faveur de la PME (SOTUGAR) ? .....	23
Graphique.16. Par quoi s'explique le recours excessif aux garanties ?.....	24
Graphique.17. Forte corrélation entre l'absence de bureaux de crédits privés et la difficulté d'accès aux crédits .....	25
Graphique.18. Estimations basées sur des données de 5000 entreprises dans 51 pays .....	26
Graphique.19. Evolution des fonds propres par catégorie de banque (en MDT) .....	27
Graphique.20. Répartition de l'encours des crédits octroyés (en %) .....	28
Graphique.21. Evolution des crédits alloués à l'économie (en MDT).....	29
Graphique.22. Evolution des composantes du PNB des banques résidentes selon les données de la BCT (en %) .....	29
Graphique.23. Structure du PNB.....	30
Graphique.24. Dans quelle mesure l'inexistence d'un registre d'hypothèque centralisé constitue un obstacle à l'octroi de crédit ?.....	31

### Liste des tableaux

Tableau.1. Le réseau d'agences du système bancaire résident tunisien .....	8
Tableau.2. Evolution de la part des actifs bancaires.....	10

## INTRODUCTION

Le financement est la clé de voûte de la réussite de la stratégie de l'entreprise. En effet, dès sa création puis au cours de son développement, l'entreprise doit se procurer des fonds pour garantir sa pérennité et maintenir et/ou améliorer sa compétitivité.

Certes, lorsque ses fonds propres font défaut, l'entreprise a deux possibilités, soit, *la finance directe* par un apport en fonds propres à travers le marché boursier ou les investisseurs en capital, soit *la finance indirecte* par le relais d'un intermédiaire comme les banques ou les sociétés de leasing.

Dans ce cadre, l'analyse de la part des crédits dans le concours à l'économie durant la période 2010-2014 montre bien que les banques constituent le noyau dur du système financier tunisien avec une part se situant aux alentours de 95%<sup>1</sup> dénotant l'importance des banques dans l'accompagnement et le financement des opérateurs économiques. A ce titre, selon Demirgüç-Kunt et Levine (1999) qui ont essayé d'évaluer à la fois le niveau de développement du système financier et son orientation dans plus de 150 pays, la catégorie qu'ils ont retenue pour la Tunisie est celle d'un système financier développé orienté banque.

Cependant, le financement bancaire présente un paradoxe. D'un côté, c'est la principale source de financement externe de l'économie et d'un autre côté, il constitue une contrainte de taille en Tunisie. Cette controverse a été alimentée par plusieurs travaux notamment celle de la Banque Mondiale qui a montré que près de 55 % des entreprises ont contracté un crédit, ce qui est un taux élevé selon les normes de la région. Toutefois, l'accès au financement a été relevé comme étant une contrainte principale ou grave par 34% des entreprises tunisiennes questionnées ce qui constitue également un taux élevé par rapport à la région (Evaluation du climat des investissements, Banque mondiale 2013)<sup>2</sup>.

Plus encore, les différents rapports réalisés par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises ont montré que, bien que le financement bancaire soit le principal mode de financement externe des entreprises, il a toujours été présenté par les chefs d'entreprise comme étant une contrainte sévère à l'investissement. C'est pour cette raison qu'en 2013, un intérêt particulier a été accordé au secteur bancaire en lui consacrant un questionnaire spécifique et ce, dans le but d'avoir des visions croisées banques-entreprises.

---

<sup>1</sup> Voir annexe.4.

<sup>2</sup> Banque Mondiale (2014) « Investment Climate Assessment: Enterprises 'Perception in post revolution. Tunisia » Finance and private sector development MENA Region The World Bank February 2014

Ce choix s'avère nécessaire du moment où, d'une part, les entreprises, notamment celles de petite et moyenne taille, accusent les banques de freiner leur accès aux crédits et d'autre part, les banques se heurtent à des difficultés en termes de qualité des encours de crédits, du niveau de couverture des créances compromises, de sous-capitalisation, etc., qui sont d'autant plus problématiques que la confiance entre les banques et leurs clients fait défaut.

Afin de mieux appréhender cette problématique, on a examiné le financement bancaire selon deux perceptions : i) celle des entreprises à travers une enquête réalisée en 2013 et qui a touché **1100** entreprises non financières privées réparties sur tout le territoire tunisien et opérant dans l'industrie et les services dont **770** entreprises ont répondu, ii) et celle des banques via une enquête qui a couvert tous les sièges bancaires de la place dont **19**<sup>3</sup> ont répondu. Le choix de s'adresser uniquement aux sièges a été largement conforté par les déclarations des banques enquêtées selon lesquelles (88% d'entre-elles) la marge de manœuvre accordée aux chefs d'agence en matière d'octroi des crédits aux entreprises privées est limitée.

La collecte de l'information aussi bien auprès des banques qu'auprès des entreprises a été effectuée par contact direct sous forme d'interview avec le premier responsable.

Ainsi dans **la première partie** de cette étude, nous présentons un aperçu général du système bancaire tunisien puis, dans **la deuxième partie**, nous exposons les différents modes de financement des entreprises en se basant sur les résultats des différentes enquêtes compétitivité. Quant à **la troisième partie**, elle est focalisée sur les visions croisées banques/entreprises du financement bancaire pour terminer avec la **quatrième et dernière partie** dans laquelle on a essayé d'identifier les défaillances et de proposer des solutions afin d'assouplir la contrainte liée au financement bancaire.

## 1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME BANCAIRE TUNISIEN

### 1.1 Architecture du système bancaire tunisien

#### *Le système bancaire a connu des mutations profondes depuis sa création jusqu'à nos jours*

Le paysage bancaire national a connu une mutation d'une profondeur peu commune suite au programme de restructuration du système bancaire axé, essentiellement, sur le désengagement

---

<sup>3</sup> La répartition des 19 banques ayant répondu à notre questionnaire est donnée comme suit:

- Six banques ayant une forte participation publique de l'Etat tunisien
- Deux banques à capitaux privés tunisiens majoritaires
- Onze banques à majorité étrangère dont trois sont à participation étatique étrangère

de l'Etat du capital de certaines banques, sur la création de nouveaux établissements et sur la liquidation et l'absorption de certaines banques (voir encadré.1.).

### **Encadré.1. Aperçu historique sur le paysage bancaire tunisien**

- Au lendemain de l'indépendance, les bases d'un système bancaire tunisien ont été mises en place avec la création en 1958 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) et la tunisification du système bancaire. Ainsi, furent créées la Société Tunisienne des Banques (STB, 1957), la Société Nationale d'Investissement (SNI, 1958) et la Banque Nationale Agricole (BNA, 1959)
- Depuis 1980 : Réformes financières et internationalisation du capital bancaire
- Juin 1989 : La Banque de l'Habitat (BH) est née suite à la transformation de la Caisse Nationale d'Epargne Logement (CNEL) en banque universelle
- 1997 : Privatisation de la Banque du Sud suite à la renonciation de l'Etat à son droit de souscription à l'augmentation du capital de la banque ramenant la participation publique de 36% à 32%. En 2005, la participation résiduelle de l'Etat a été cédée au consortium regroupant Banco Santander et AttijariWafa Bank qui a acquis en totalité 53% du capital de la banque dénommée désormais « ATTIJARI BANK »
- Janvier 1998 : Entrée en vigueur de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)
- Décembre 2000 : Absorption de la Banque de Développement Economique de Tunisie (BDET) et de la Banque Nationale de Développement Touristique (BNDT) par la STB
- 2002 : Privatisation de l'Union Internationale de Banques (UIB) par la cession de 52% de son capital à la Société Générale
- 2007 : Privatisation de la BTK (Banque Tuniso-Koweitienne) par la cession de 60% de son capital (30% de l'Etat tunisien et 30% de l'Etat koweitien) à « la Financière OCÉOR » filiale du groupe BPCE
- Mars 2005 : Entrée en activité de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)
- 2010 : Entrée de la banque Zitouna spécialisée dans la finance islamique
- 2012 : Ouverture d'un bureau de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)

En effet, jusqu'à la fin des années 80, le système bancaire tunisien a été largement contrôlé par l'Etat. Durant cette période, la BCT avait pour mission de contrôler de manière sévère les crédits et les taux d'intérêts et ce n'est qu'avec l'introduction du plan d'ajustement structurel, proposé par le FMI, que la Tunisie a connu l'émergence d'un marché financier organisé et un allègement des conditions d'octroi de crédit menant les banques vers une politique de

financement des ménages. Vers la fin des années 90, le système bancaire a subi un certain désengagement de l'Etat, l'entrée des investisseurs étrangers dans l'actionnariat des banques ainsi que l'accès des banques étrangères au marché local.

*Bien que la densité du réseau des agences bancaires semble satisfaisante, elle cache, cependant, une disparité au niveau régional*

Dans ce paysage bancaire, on retrouve 21 banques<sup>4</sup> en 2012 (dont 11 cotées sur la BVMT) disposant d'un large réseau d'agences et on compte plus de 1449 agences bancaires toutes enseignes confondues (soit approximativement une agence pour 7400 habitants).

**Tableau.1. Le réseau d'agences du système bancaire résident tunisien**

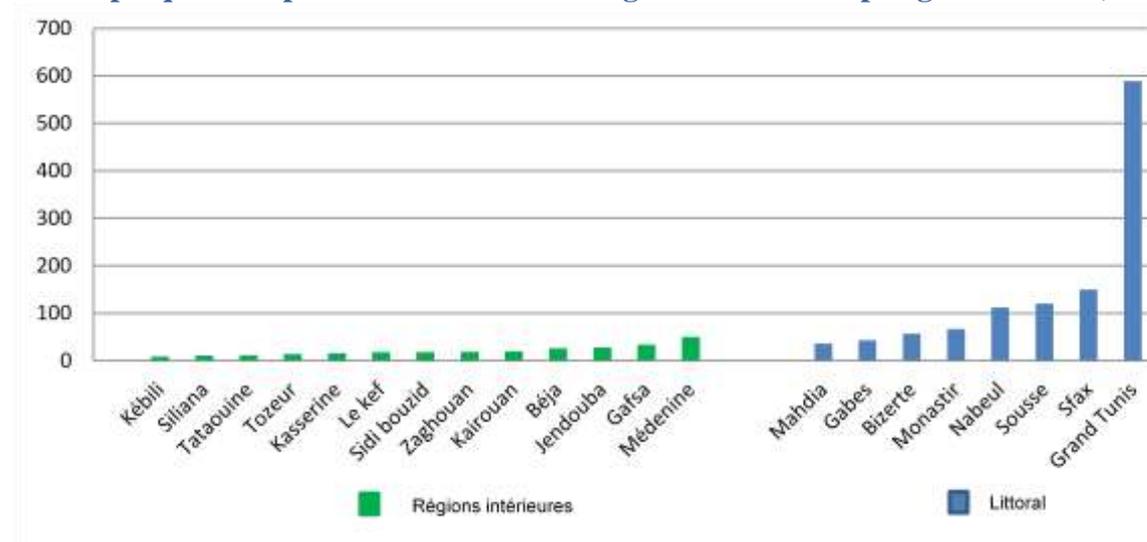
	2010	2011	2012
<b>Agences bancaires</b>	1337	1389	1449
<b>Habitants/agence (en milliers)</b>	7.9	7.7	7.4

Source : APBTEF

Même si cette densité semble satisfaisante comparativement à d'autres pays comme l'Algérie et l'Egypte, il n'en demeure pas moins qu'elle reste inférieure à celle prévalant en Jordanie et au Maroc<sup>5</sup>.

De plus, cette densité semble cacher une disparité tant au niveau de la répartition régionale qu'entre les banques. En effet, le littoral abrite, à lui seul, 81% du réseau d'agences dont 40% sont implantées dans le Grand Tunis<sup>6</sup>.

**Graphique.1. Répartition du réseau des agences bancaires par gouvernorat (2012)**



Source :APTBEF

<sup>4</sup> Voir annexe.1.

<sup>5</sup> [www.infomediaire.ma](http://www.infomediaire.ma)

<sup>6</sup> Voir annexe.7.

Ce constat va de paire avec la répartition du nombre d'habitants par agence et par gouvernorat puisqu'on retrouve que le Grand Tunis est le mieux servi avec une densité d'une agence pour 2151 habitants, suivie par les régions de Sousse (5347), Sfax (6370) et Nabeul (6903) alors que les régions de l'intérieur et notamment celles du centre ouest sont les moins servies avec une densité régionale d'une agence bancaire par 23217 à Sidi bouzid, 27400 à Kasserine et 28335 habitants à Kairouan.

Le système bancaire tunisien regroupe également 2 banques d'affaires<sup>7</sup> ainsi que 8 banques non résidentes<sup>8</sup> régies par le code de prestation des services financiers aux non résidents.

Ce dispositif a été complété par des institutions portant sur l'amélioration des services bancaires et le renforcement de la sécurité des opérations bancaires à travers la mise en place d'un système de télé-compensation<sup>9</sup>, l'amélioration de la gestion du personnel, l'introduction de nouveaux instruments financiers, le développement de la monétique<sup>10</sup>, la création et la maîtrise de nouvelles innovations tel que l'e-banking etc.

***Le système bancaire tunisien est concentré sur les banques résidentes et sur celles à participation publique majoritaire<sup>11</sup>***

L'activité des établissements de crédits demeure pour l'essentiel concentrée dans *les banques résidentes* qui accaparent 90,1% des actifs, 92,2% des crédits et 95,6% des dépôts.

Par ailleurs, l'analyse de la concentration de l'activité bancaire *suivant la nature de l'actionnariat* fait ressortir que la contribution des banques publiques à l'activité bancaire demeure la plus importante avec une part de marché de 38,6% en termes d'actifs, de 40,2% en termes de crédits et de 36% en termes de dépôts.

Néanmoins, il n'existe pas de position dominante comme en témoigne le niveau de l'indice de Herfindhal-Hirshman proche de 0,1 (voir encadré .2). D'ailleurs, la part de la première banque s'établit à 13,7% au niveau des actifs, à 14,5% au niveau des crédits et à 15% au niveau des dépôts.

---

<sup>7</sup> Il s'agit de l'International Maghreb Merchant Bank (IMMB) et de la Banque d'Affaires de Tunisie (BAT).

<sup>8</sup> Voir annexe.1.

<sup>9</sup> Création de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) en 1999

<sup>10</sup> Création de la Société Monétique de Tunisie (SMT) en 1989

<sup>11</sup> Voir rapport annuel sur la supervision bancaire de la BCT. Septembre 2014

## Encadré 2 : Mesure de la concentration au niveau du secteur bancaire

La BCT utilise deux méthodes pour mesurer la concentration au niveau bancaire :

1. Le ratio de concentration qui reflète la part des opérations réalisées par les établissements les plus importants. Un marché est considéré comme concentré si la part des 4 plus grandes banques dépasse 35% ou si la part des 8 plus grandes banques dépasse 50%
2. L'indice de Herfindhal-Hirshman, qui somme les carrés des parts de marché de tous les établissements, met en évidence les positions dominantes au sein du marché. En ce qui concerne son interprétation, une valeur inférieure à 0,1 témoigne d'un marché peu concentré, comprise entre 0,1 et 0,18 d'un marché modérément concentré et supérieure à 0,18 d'un marché fortement concentré

### 1.2 Activité du système bancaire tunisien

#### *Le secteur bancaire ne cesse de se développer mais à un rythme décéléré*

En dépit des problèmes découlant de leur situation de liquidité, de la sous capitalisation de certaines banques notamment publiques, du niveau de couverture des créances compromises, etc...., les banques ont poursuivi leurs efforts en vue de satisfaire les besoins des entreprises en financement, grâce aux multiples interventions de la BCT pour conforter la position du marché en liquidités.

En effet, l'analyse du ratio (total actif/PIB) montre que les banques tunisiennes dominent de plus en plus le système financier tunisien pour se situer à 107.8 % en 2011.

**Tableau.2. Evolution de la part des actifs bancaires**

	2009	2010	2011
<b>Total actif/PIB aux prix courants (en %)</b>	97,9	102,8	107,8

Ce chiffre est comparable à celui enregistré dans d'autres pays comme le Maroc (110%) et le Qatar (110%), mais reste tout de même supérieur aux taux enregistrés au Koweït (98%), en Arabie Saoudite (71%) et en Algérie (62,6%) dont le secteur bancaire est caractérisé par une taille assez réduite. Dans les pays de la zone Euro, la part des actifs des banques est nettement supérieure atteignant 420% du PIB en France, 339% en Espagne et 256% en Italie, ce qui témoigne du développement de leur système bancaire<sup>12</sup>.

Par ailleurs, même si le concours à l'économie du système financier s'est amélioré passant de 53.231 MDT en 2012 à 56.866 MDT en 2013 et que les crédits à l'économie ont marqué une

<sup>12</sup> Maxula bourse

hausse pour se situer à 54.009 MDT en 2013, le rythme de cette amélioration s'est décéléré passant de 13.8% en 2011 à 8.8% en 2012 et à 6.8% en 2013<sup>13</sup>.

*Cette situation est caractéristique de plusieurs pays selon le rapport de l'OCDE de l'année de 2013 sur Le financement des PME et des entrepreneurs*

Selon le rapport de l'OCDE<sup>14</sup> sur le financement des PME réalisé auprès de 25 pays<sup>15</sup>, l'assouplissement monétaire appliqué dans certains pays n'a pas conduit à une augmentation des flux des crédits des institutions financières vers le secteur privé, en particulier vers les PME. En outre et comparativement aux grandes entreprises, les PME ont été assujetties à des conditions de crédit plus sévères en matière de taux d'intérêt, d'échéances et de garanties. Autant de contraintes reflétant une plus grande aversion des banques contre le risque.

*Si l'accès au financement demeure un enjeu majeur pour les PME et un obstacle à la reprise économique dans la plupart des pays, quel serait alors le cas pour la Tunisie ?*

Avant d'aborder cette question, il importe de voir comment ont évolué les besoins de financement des entreprises et comment ont-ils été satisfaits et ce, sur la base des résultats des différentes enquêtes compétitivité réalisées par l'ITCEQ.

## **2 MODES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES**

*Les entreprises évoquent des besoins de financement essentiellement de court terme qui s'amplifient en 2013 par rapport à 2012*

L'analyse des résultats de l'enquête auprès des entreprises privées 2013 révèle que les besoins de financement se sont accrus en 2013 par rapport à 2012 et que les demandes de financement les plus recherchées demeurent essentiellement pour le financement d'exploitation ou encore de court terme.

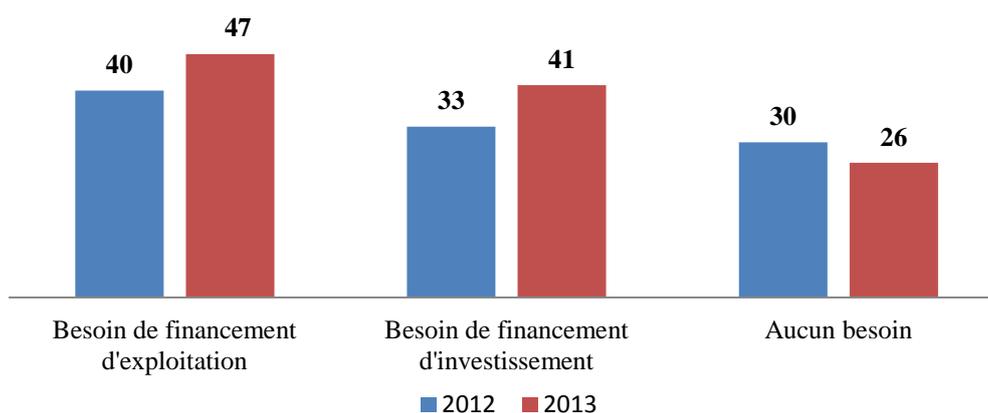
---

<sup>13</sup> Selon les chiffres de la BCT. CONTREPARTIES DU SYSTEME FINANCIER RESIDENT (en MDT)

<sup>14</sup> Le financement des PME et des entrepreneurs 2013: un tableau de bord de l'OCDE

<sup>15</sup> Les pays couverts dans ce rapport sont : le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Russie, la Serbie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie.

**Graphique.2. Entreprises exprimant des besoins de financement (en %)**



*Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

A cet égard et d'après l'étude de Boudriga (2013), ce besoin est dû, d'une part, à une conjonction de rallonge des cycles d'exploitation (augmentation des délais clients et raccourcissement des délais fournisseurs) et, d'autre part, à la contraction des investissements de long terme en raison du manque de visibilité et des turbulences socio-économiques que traverse le pays.

Une analyse plus approfondie au niveau sectoriel montre que les entreprises opérant dans le secteur de la santé sont beaucoup plus fréquentes à exprimer un besoin de financement d'investissement avec 68% des enquêtées. Ce résultat confirme la stratégie du secteur hospitalier privé tunisien qui ne cesse d'investir dans des technologies de pointe étant donné qu'il offre aujourd'hui de grandes opportunités pour gagner le pari du tourisme médical et de l'exportation des services de santé.

***Le cycle d'exploitation est intégralement financé par les ressources durables de l'entreprise***

Pour garder une structure financière saine, l'entreprise doit se financer intégralement par le Fonds de Roulement (FR)<sup>16</sup>. Cependant, lorsque le besoin de l'entreprise (BFR)<sup>17</sup> est supérieur au FR, elle doit opter pour un mode de financement adapté à la situation, soit, par *les modes de financement à court terme* tels que le découvert bancaire, l'affacturage ou l'escompte pour pallier à une trésorerie<sup>18</sup> momentanément négative, soit, par *les modes de financement à long terme* pour pallier à une trésorerie constamment négative.

Selon les données de l'enquête, la majorité des entreprises financent leur cycle d'exploitation par les ressources durables essentiellement sous forme de fonds propres et, dans une moindre mesure, par les crédits bancaires.

<sup>16</sup> Fonds de Roulement= les ressources durables (fond propres, emprunts à moyen et long terme) - les emplois stables (immobilisations).

<sup>17</sup> BFR= Stocks + Créances clients -Dettes fournisseurs

<sup>18</sup> Trésorerie= FR-BFR

***Les fonds propres suivis des crédits bancaires constituent les modes les plus fréquemment utilisés par les entreprises enquêtées dans le financement de leurs investissements***

Au choix d'un investissement matériel ou immatériel s'ajoute inévitablement un choix en termes de solution de financement. A ce niveau, les résultats des différentes enquêtes réalisées jusqu'à présent ont montré que les fonds propres restent la source principale de financement, résultats confortés par plusieurs travaux<sup>19</sup>. Le financement bancaire vient au second rang alors que les autres formes de financement, notamment, les SICAR et le marché financier demeurent peu sollicités malgré les avantages qu'elles procurent.

A ce propos et constatant que le financement bancaire reste ***le principal mode de financement externe*** des entreprises, il est alors opportun de voir quelle serait la perception que portent les chefs d'entreprises sur ce type de financement. Ceci est d'autant plus nécessaire que le secteur bancaire se heurte à des difficultés liées, entre autre, aux retombées de la révolution et à la morosité économique nationale.

### **3 PERCEPTION DU FINANCEMENT BANCAIRE :**

#### **3.1 Le climat des affaires reste entaché par le financement bancaire**

***Le climat des affaires reste marqué par un financement bancaire défavorablement perçu par les chefs d'entreprise<sup>20</sup>***

Le suivi de la perception des entreprises de l'environnement réglementaire et institutionnel dans lequel elles opèrent compte parmi les principaux objectifs de l'enquête annuelle réalisée par l'ITCEQ sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises. Les domaines suivis sont : l'infrastructure, le cadre macroéconomique et réglementaire, le financement bancaire, la fiscalité et charges sociales, les ressources humaines, les procédures administratives et système judiciaire, ainsi que la corruption et l'insécurité, deux volets qui ont été introduits dans l'enquête après la révolution.

Pour tenir compte de toutes les perceptions portées sur ces domaines, un indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA) est élaboré depuis 2007 et dont le

---

<sup>19</sup> CHAARI I. ET COUPPEY-SOUBEYRAN (2008), MAZIOUD, DJELASSI, SAIDANE (2009) , rapports de l'ITCEQ sur la « Compétitivité et climat des affaires : résultats de l'enquête » essentiellement 2012 et 2013

<sup>20</sup>Pour avoir plus de détails sur la perception du climat des affaires par les chefs d'entreprise, voir les rapports de l'ITCEQ : « Climat des affaires et compétitivité de l'entreprise : résultats de l'enquête compétitivité »

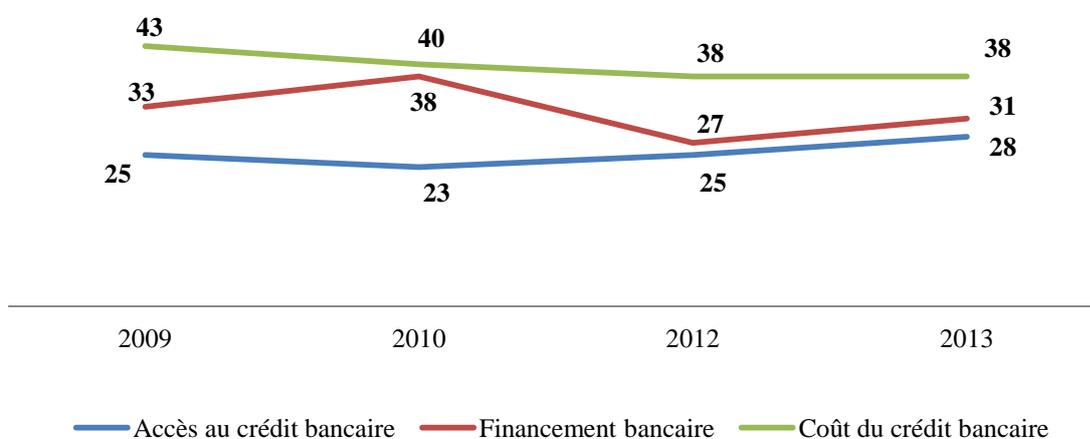
suivi de son évolution dans le temps permet de voir s'il y a ou non amélioration de la perception portée sur l'environnement des affaires.

Durant la période 2009-2013, les appréciations recueillies dénotent que le financement bancaire compte parmi les trois contraintes les plus sévères et continue, de la sorte, à entacher la vision globale du climat des affaires<sup>21</sup>.

### ***La contrainte financement reste marquée par les coûts du crédit***

La relation qu'entretiennent les chefs d'entreprise avec le système bancaire reste entachée par les coûts du crédit bancaire bien qu'ils aient connu un certain relâchement par rapport à 2009. Par ailleurs, signalons que les politiques monétaires adoptées en 2012 ont imprégné négativement la perception des chefs d'entreprise du financement bancaire et qui se sont traduites par un resserrement de cette contrainte en 2013 aussi bien au niveau global qu'au niveau de l'accès.

**Graphique.3. Entreprises considérant le financement bancaire en tant que contrainte majeure (en %)**



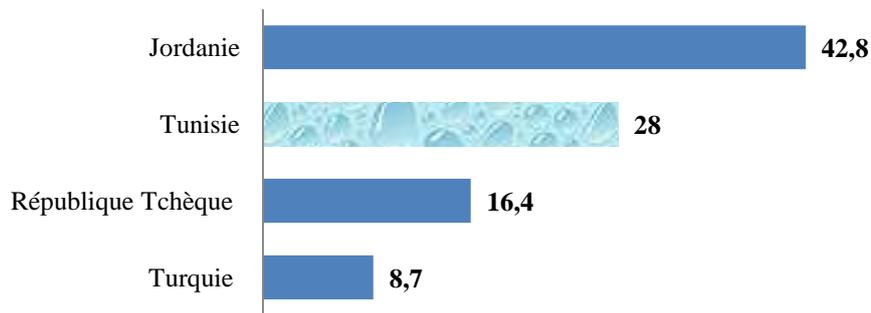
*Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

## **3.2 L'accès au crédit : comparaison internationale**

La comparaison des résultats de l'enquête 2013 avec ceux des enquêtes menées par la Banque Mondiale dans plusieurs pays montre que le pourcentage des entreprises qui considèrent l'accès au crédit comme une contrainte sévère est relativement élevé comparativement à ceux relevés dans certains pays concurrents à l'instar de la République Tchèque et de la Turquie.

<sup>21</sup> Voir annexe.2.

**Graphique.4. Entreprises déclarant l'accès au crédit bancaire comme contrainte majeure (en %)**



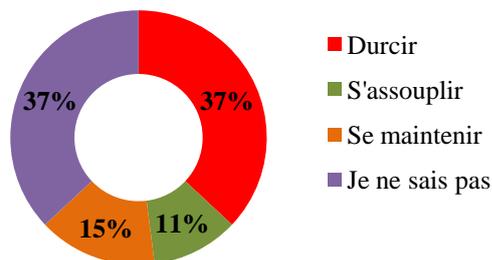
Sources : *Enquêtes Banque Mondiale 2013*  
*Enquête annuelle sur la compétitivité 2013 pour la Tunisie*

### 3.3 Anticipation des chefs d'entreprise quant au financement bancaire

*Les chefs d'entreprise anticipent un resserrement de la contrainte financement dans le futur proche*

Plus encore, les chefs d'entreprise semblent être pessimistes pour le futur proche dans la mesure où 11% seulement anticipent un assouplissement des conditions d'octroi des crédits. Les autres sont départagés entre durcissement (37%), maintien (15%) et vision non claire (37%).

**Graphique.5. Comment vont évoluer les conditions d'octroi de crédit dans l'avenir proche?**



Source: *ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

Ont-ils raison d'avoir ce sentiment ? Le croisement de leurs perceptions avec celles des banques pourrait nous donner quelques éclaircissements.

### 3.4 Visions croisées banques-entreprises

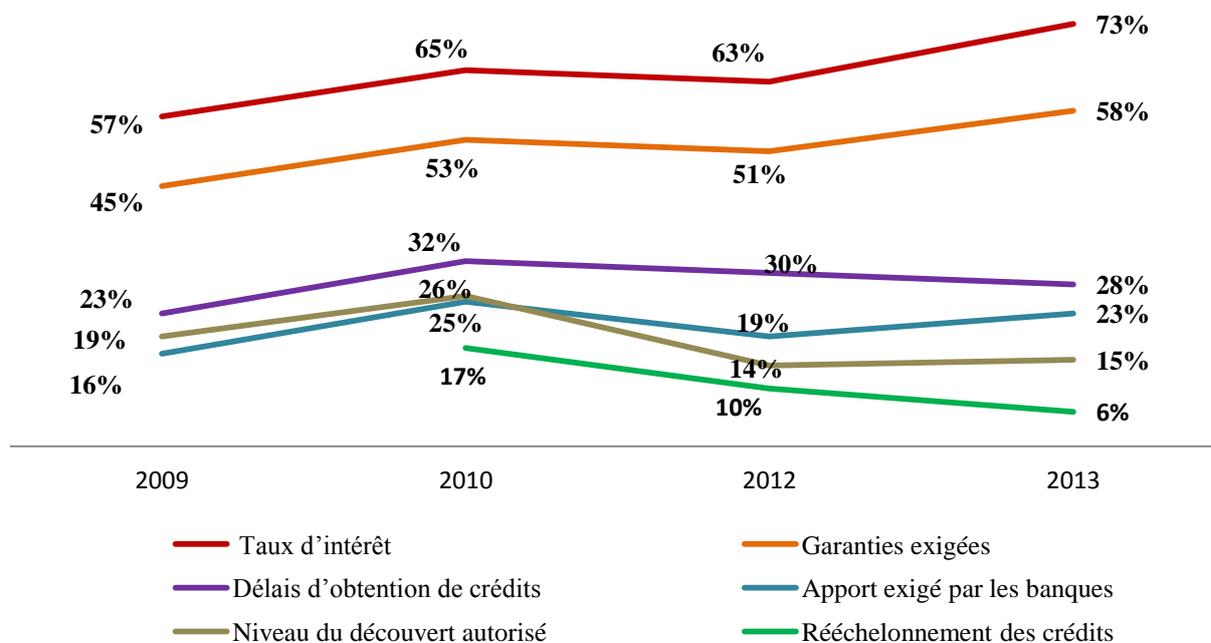
#### 3.4.1 Les difficultés liées au financement bancaire

##### *Approche dynamique : Vision des chefs d'entreprise du financement bancaire (2009-2013)*

Selon les chefs d'entreprise, les difficultés liées au financement bancaire, notamment, les taux d'intérêt et les garanties exigées se sont davantage resserrées et continuent à figurer parmi les contraintes les plus sévères.

Par ailleurs et bien que les mesures adoptées par la BCT<sup>22</sup> quant à l'autofinancement exigé ne touchent que les crédits à la consommation, cette action semble se traduire par une perception négative de la part des chefs d'entreprise.

**Graphique.6. Entreprises dénonçant les difficultés liées au financement bancaire (en %)**



Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)

##### *Approche statique : Vision croisée du financement bancaire (2013)*

Selon l'approche statique réalisée sur la base des résultats de 2013, la vision des banques converge vers celle des chefs d'entreprise du moment que les facteurs liés au financement bancaire déjà identifiés par les chefs d'entreprises comme étant des contraintes sévères ont bel et bien durci.

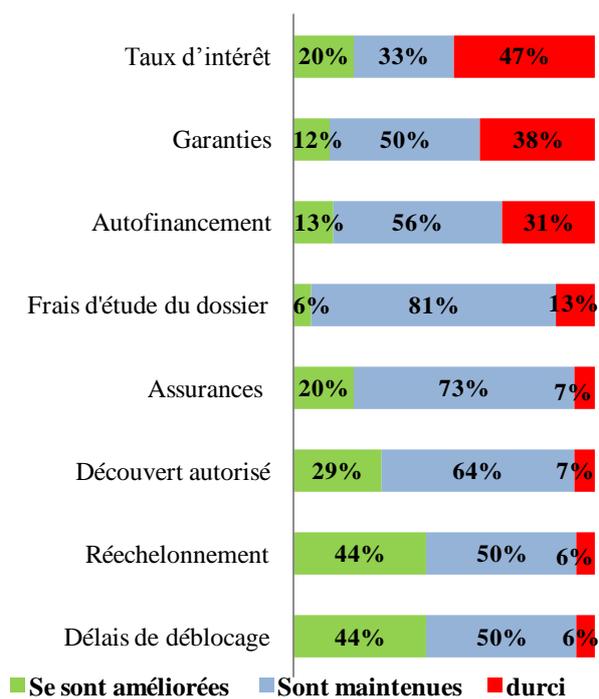
<sup>22</sup> Circulaire aux banques N°2012-17

En effet, la perception des chefs d'entreprise recueillie à partir de l'enquête compétitivité 2013 montre que les principales difficultés en matière de financement bancaire sont essentiellement liées au coût du crédit et plus précisément au taux d'intérêt, et dans une moindre mesure aux facteurs d'accès, à savoir, les garanties exigées, les délais d'obtention de crédit et l'apport exigé par les banques.

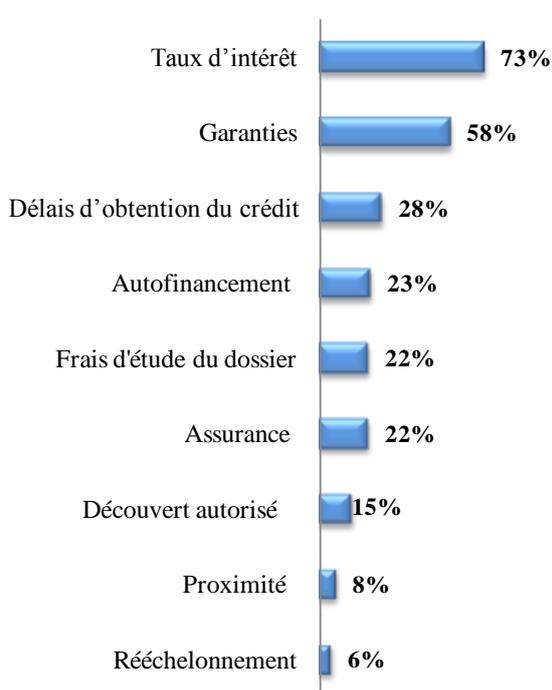
D'autres investigations menées sur la base d'une vision croisée banques/entreprises ont montré que les facteurs déjà identifiés par les chefs d'entreprise comme contraintes, à savoir, le taux d'intérêt, les garanties et l'autofinancement exigé, ont effectivement durci ou se sont maintenus entre 2012 et 2011. Cependant, l'effort consenti par les banques en matière de raccourcissement des délais de déblocage du crédit n'est pas ressenti par les entreprises qui le considèrent encore parmi les trois facteurs les plus contraignants en matière de financement bancaire malgré le léger relâchement perçu à partir de 2010 (voir graphique .6.).

**Graphique.7. Visions croisées Banques-Entreprises**

**Avis des banques sur l'évolution des facteurs liés à l'octroi de crédits en 2012 par rapport à 2011**



**Principales difficultés liées aux financement bancaire selon les chefs d'entreprise**



Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)

Enquête auprès du secteur bancaire (2013)

### 3.4.2 Les critères d'accès au crédit

Si demander à sa banque un crédit est un geste du quotidien pour plusieurs chefs d'entreprise, il n'en demeure pas moins qu'il faut, à chaque fois, convaincre le banquier qu'il peut avoir confiance dans la viabilité économique du projet.

A ce titre et interrogées sur le comportement de la principale banque face à la demande d'un crédit pour financer un projet d'investissement jugé prometteur, la majorité des entreprises enquêtées sont parvenues à convaincre leur banque de leur accorder le financement sollicité. En revanche, 10% ont déclaré que leur demande a été rejetée et 15% révèlent qu'elles attendent encore une réponse. C'est pourquoi, si la banque est appelée à bien étudier les dossiers et s'informer précisément sur la situation financière de leurs clients, le chef d'entreprise doit, à son tour, monter convenablement son dossier de demande de financement et mettre, ainsi, toutes les chances de son côté.

*Quels sont alors les critères adoptés par les banques lors de la décision d'octroi de crédits aux entreprises ?*

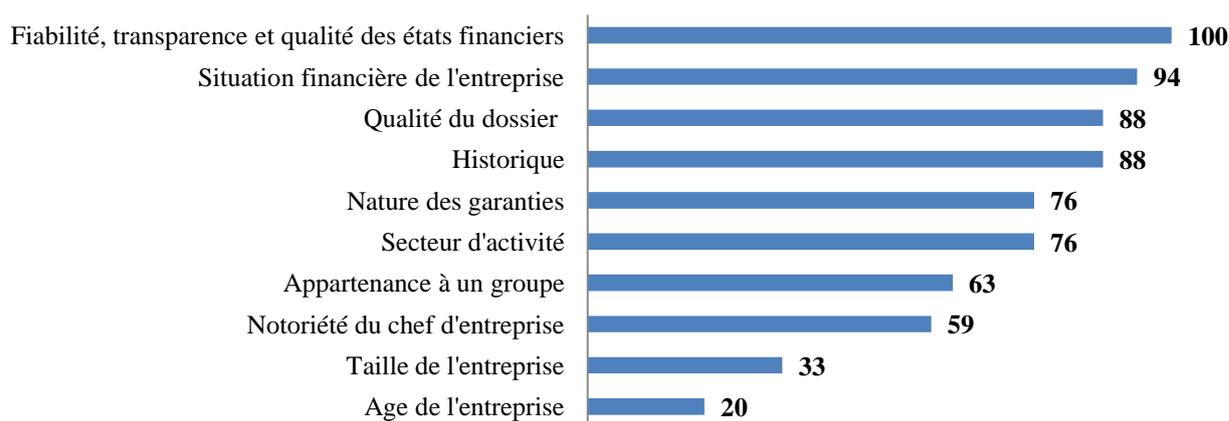
L'analyse d'un dossier de crédit est faite sur la base d'un certain nombre de critères que l'entreprise doit remplir afin d'accéder aux crédits. A cet effet, l'exploitation des résultats de l'enquête auprès des banques sont révélatrices à plus d'un titre :

- Les banques sont unanimes à considérer « la fiabilité, la transparence et la qualité des états financiers » comme principal critère lors de la décision d'octroi de crédits aux entreprises. En effet, chaque demande de crédit fait l'objet d'une étude de la part du service crédit des banques qui vérifie si les revenus espérés permettent ou non d'assurer la résorption du crédit demandé. Donc, plus les documents comptables servis sont fiables, plus les procédures de contrôle seront simples et plus la confiance entre la banque et l'entreprise est consolidée.
- La situation financière d'une entreprise est considérée comme étant un élément discriminant lors de la décision d'octroi de crédit pour 94% des banques enquêtées.
- Plus le dossier déposé est structuré et bien documenté, plus la demande de crédit a une chance d'aboutir selon 88% des établissements enquêtés.
- Les banques ont la possibilité d'accéder à la centrale des risques détenue par la BCT qui leur permet de connaître, notamment, les mauvais payeurs ou les entreprises en difficulté.

Ainsi, 88% des banques déclarent que l'historique de l'agent économique demandant un crédit est un critère important.

- Les garanties constituent un gage de remboursement du crédit alloué. C'est pour cette raison que 76% des banques enquêtées déclarent que la nature des garanties (sûretés personnelles ou sûretés réelles (gage, hypothèque, nantissement) est importante lors de la décision des crédits

**Graphique.8. Critères adoptés par les banques lors de la décision d'octroi de crédits aux entreprises (en %)**

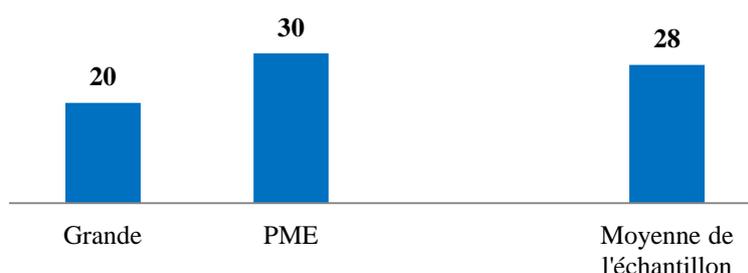


Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)

*L'analyse de la cohérence entre perception des banques et celle des chefs d'entreprise montre qu'il y a une disparité entre les critères adoptés*

*Au niveau du critère relatif à la taille de l'entreprise ayant sollicité un crédit bancaire, d'un côté, deux banques sur trois trouvent que ce critère importe peu lors de la décision d'octroi de crédit alors que, du côté des entreprises, la contrainte relative au financement bancaire en terme d'accès est plus pesante pour les PME que pour les grandes entreprises.*

**Graphique.9. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure selon la taille (en %)**



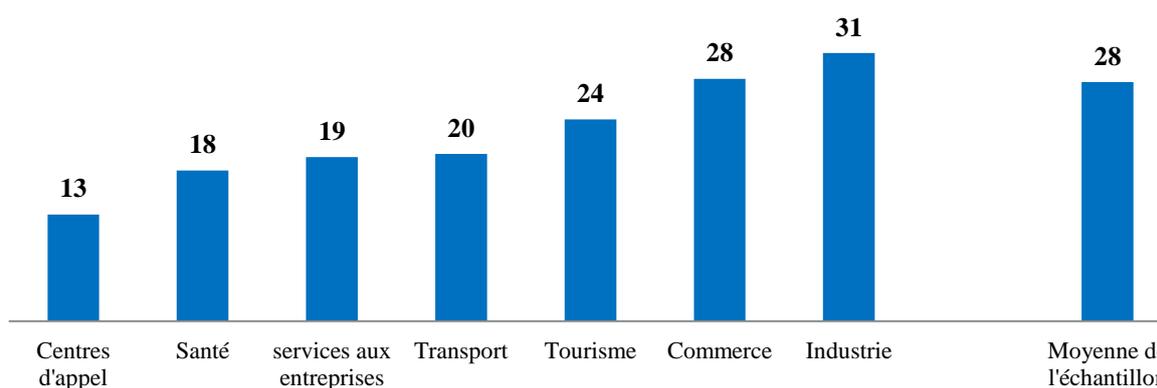
Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)

Ce résultat laisse penser que si une entreprise montre clairement qu'elle a une stratégie claire, cohérente avec les moyens de sa société et apporte la preuve, au regard des principaux documents financiers, de la viabilité économique de son projet, elle bénéficiera forcément du financement requis, indépendamment de sa taille.

Partant et étant donnée que les PME constituent le premier maillon de la chaîne du développement économique en Tunisie (avec une part de 96% du total des entreprises privées) et que la dynamique de création des grandes entreprises<sup>23</sup> reste très faible, il faudrait alors mettre les spécificités des PME au cœur des réformes de tout le système financier pour aller de l'avant. Ceci est d'autant plus vrai que le mécanisme créé en faveur des PME, à savoir, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) demeure peu sollicitée (9% en 2013 et 4% en 2007) bien que son apport soit perçu important par plus de la moitié des entreprises qui s'y sont tournées. Dans ce cadre, faut-il signaler que la BFPME a entamé plusieurs actions dans le but d'améliorer ses prestations et ce, à travers la signature d'un jumelage avec la SOTUGAR et BPI France et de plusieurs accords<sup>24</sup> pour faciliter l'accès au financement pour la création et l'extension des PME en Tunisie.

Par ailleurs et bien que l'accès au financement bancaire soit perçu encore plus difficile par certains secteurs d'activité, en l'occurrence l'industrie, les investigations *au niveau sectoriel* font ressortir que le secteur industriel continue à être le mieux servi par les banques avec une part moyenne de 65% du total des crédits accordés aux entreprises durant la période 2010-2012<sup>25</sup>.

**Graphique.10. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure par secteur (en %)**



*Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

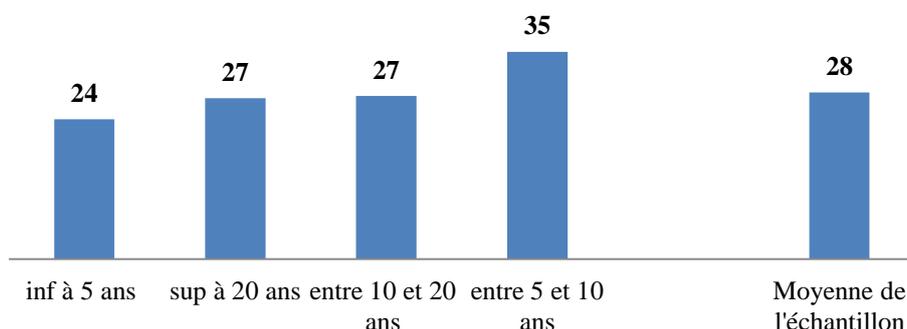
<sup>23</sup> Voir annexe.3.

<sup>24</sup> Tel que l'accord de gestion du mécanisme "INTILAK 2" signé le 20 juin 2014 et qui a pour objectif l'encouragement des jeunes à s'implanter pour leur propre compte, dont une enveloppe de 15 MD y sera consacrée.

<sup>25</sup> Voir annexe.5.

D'autre part, l'analyse selon *l'ancienneté de l'entreprise* montre que les entreprises dont l'âge est compris entre 5 et 10 ans sont celles qui ont moins bien perçu l'accès au financement bancaire. En revanche, les plus jeunes (âge inférieur à 5 ans) sont moins fréquentes à avoir des problèmes d'accès aux crédits. Ceci est plausible puisque ces dernières sont en phase de création. Elles peuvent alors, soit, être encore encadrées par les banques qui les ont financées, soit, avoir bénéficié d'une période de grâce en attendant d'entamer la phase exploitation au vrai sens du terme.

**Graphique.11. Entreprises considérant l'accès au crédit bancaire comme contrainte majeure selon l'âge de l'entreprise (en %)**

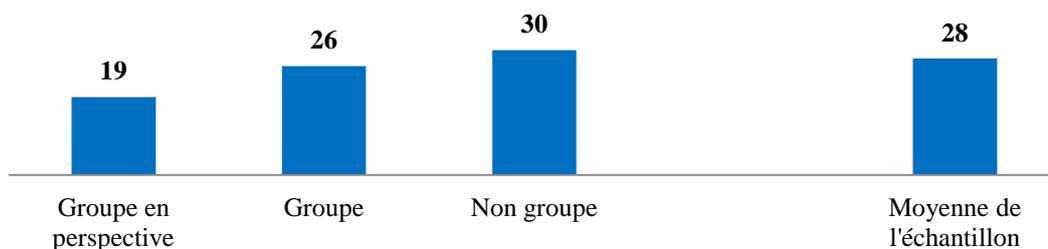


*Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

Ce constat corrobore les résultats auprès des banques étant donné que 20% seulement des banques enquêtées adoptent l'âge de l'entreprise comme critère lors de la décision d'octroi des crédits (voir graphique.8. plus haut).

L'analyse selon *l'appartenance à un groupe* montre que les entreprises intégrant un groupe ou celles en perspective sont celles les moins fréquentes à percevoir l'accès au financement bancaire comme contrainte sévère. Ceci vient du fait que ces dernières se considèrent comme faisant partie intégrante d'une famille qui leur permet de compter sur ses membres.

**Graphique.12. Entreprises considérant le financement bancaire comme contrainte majeure selon l'appartenance à un groupe (en %)**

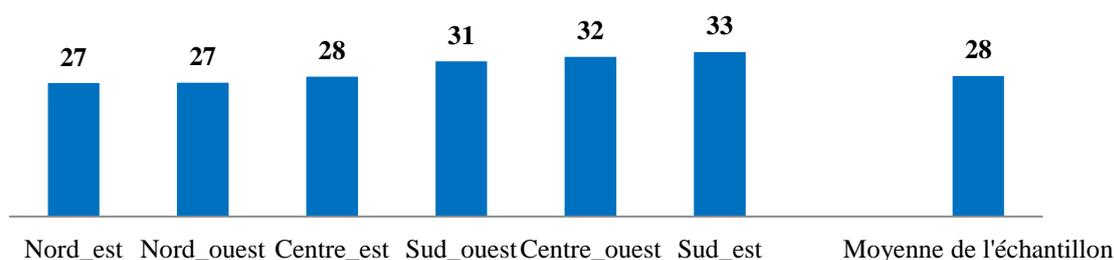


*Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)*

L'analyse du côté des banques montre que le critère d'appartenance à un groupe est discriminant pour 63% des banques enquêtées (voir graphique.8. plus haut).

Par ailleurs, *d'autres investigations menées par région* montrent une certaine disparité. En effet, la contrainte d'accès au financement bancaire est relativement plus manifeste dans les entreprises installées dans le Sud et le Centre-ouest du pays que dans le reste du territoire.

**Graphique.13. Entreprises considérant l'accès au financement bancaire comme contrainte majeure par région (en %)**



*Source: Enquête auprès des entreprises (2013)*

Après avoir identifié les principaux facteurs déterminants le financement bancaire, il importe de voir les moyens permettant d'assouplir la contrainte liée au financement bancaire pour mieux répondre aux demandes de financement des entreprises.

#### **4 PEUT-ON ASSOULPIR LA CONTRAINTE LIÉE AU FINANCEMENT BANCAIRE ?**

Le relâchement de cette contrainte nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de réformes.

Concernant le taux d'intérêt et l'apport exigé, il est à signaler que les banques n'ont pas une grande marge de manœuvre pour assouplir ces deux facteurs du fait qu'ils sont règlementés par la banque centrale<sup>26</sup>.

À propos des garanties, ces dernières ont toujours été considérées comme étant l'une des principales difficultés rencontrées en matière de financement bancaire. Ceci est d'autant plus vrai que les exigences en matière de garanties sont devenues encore plus sévères dans la mesure où 45% des entreprises ayant sollicité des crédits ont dû présenter des garanties dont la valeur dépasse le montant du crédit demandé (contre 39% en 2012).

<sup>26</sup> Le taux d'intérêt est indexé au taux du marché monétaire (TMM) qui dépend lui-même de la politique monétaire suivie, et d'autre part, l'apport exigé par les banques est règlementé par une circulaire qui détermine la part que chaque secteur devrait apporter pour pouvoir bénéficier d'un crédit bancaire (Circulaire n°87-47).

**Graphique.14. Répartition des entreprises selon le taux de garantie exigé**

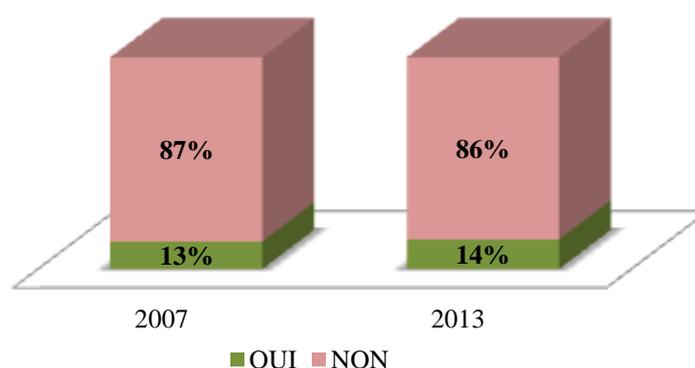


Source: ITCEQ, Enquête auprès des entreprises (2013)

En effet, dans de nombreux cas, les banques souhaitent se prémunir contre les risques qu'elles encourent lors de la mise en place d'un financement. Cependant, ces garanties peuvent parfois poser problème, notamment aux plus petites entreprises. Ainsi, le dirigeant doit veiller à sécuriser au maximum sa situation personnelle et éviter d'offrir des garanties disproportionnées au regard de son patrimoine. Pour cela, le recours à la société tunisienne de garantie (SOTUGAR) peut constituer une solution alternative appréciable.

A ce titre, les résultats de l'enquête révèlent que cette dernière demeure peu connue bien que son apport soit perçu très important. En effet, parmi les entreprises qui en sont informées (14% contre 13% en 2007), 26% seulement ont sollicité ses services pour accéder à un financement d'investissement.

**Graphique.15. Êtes-vous informé du régime de garantie instauré en faveur de la PME (SOTUGAR) ?**



Source : ITCEQ. Enquête auprès des entreprises (2013)

### ***Pourquoi les banques exigent-elles de plus en plus de garanties ?***

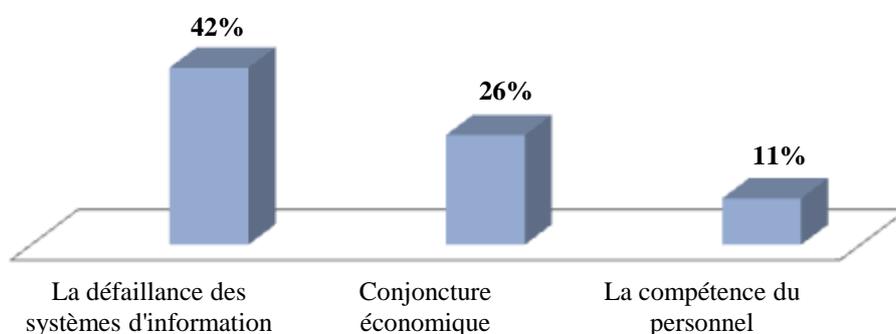
Les investigations menées révèlent que plusieurs facteurs pèsent sur les banques et limitent leur effort d'octroi de crédits notamment pour les PME qui ne disposent pas d'assez de

garanties réelles. Ces facteurs sont liés soit à la disponibilité et l'accès à l'information, soit aux facteurs intrinsèques à la banque ou encore à cause d'autres facteurs d'ordre institutionnel.

#### 4.1 Le système d'informations

Concernant les facteurs liés à la disponibilité et l'accès à l'information, « la défaillance des systèmes d'informations sur l'entreprise sollicitant un crédit » serait la principale raison derrière le recours excessif des banques aux garanties.

**Graphique.16. Par quoi s'explique le recours excessif aux garanties ?**



*Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)*

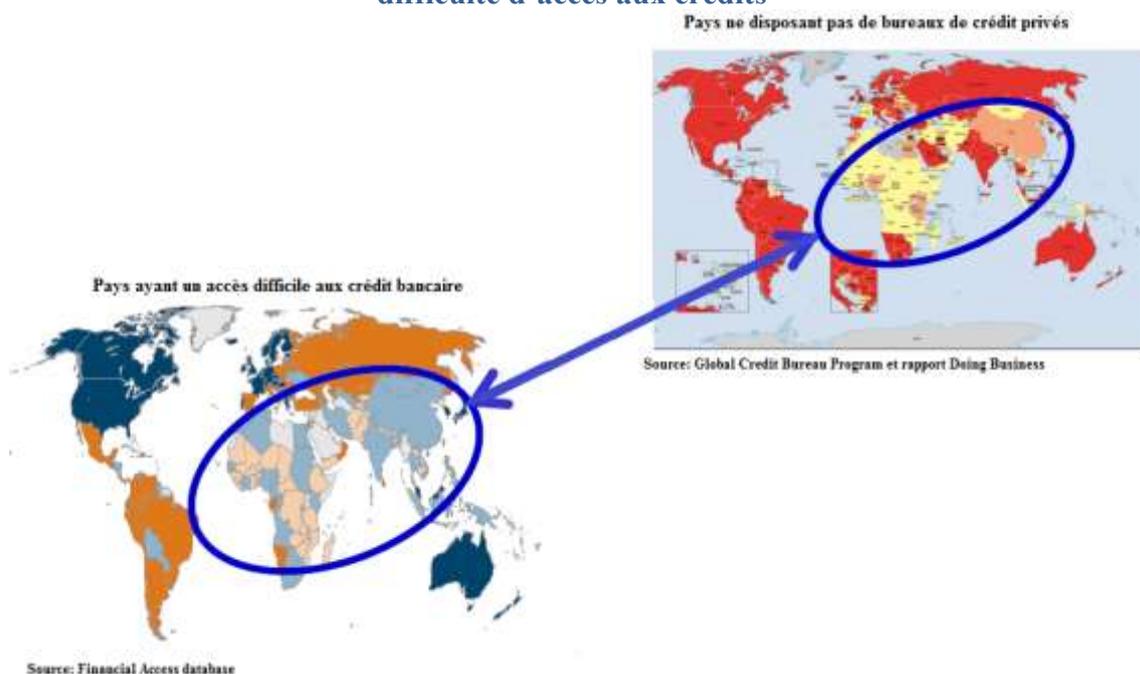
#### ***Manque de pertinence des données offertes par la centrale des risques***

Ceci est d'autant plus vrai que si nous analysons de plus près le service fourni par la centrale des risques, principale source d'informations financières en Tunisie, nous constatons qu'elle ne couvre pas les avances sur salaire et ne traite pas le cas des bénéficiaires de microcrédit. En plus, le manque de moyens mis par la Banque Centrale pour améliorer la fiabilité des données nuit à la qualité des informations offertes par la centrale des risques et réduit sa pertinence. A cet effet, d'autres mécanismes devraient être mis en place dans le but de disposer des informations sur ceux qui acceptent le paiement sur facture (STEG, SONEDE, TELECOM, SNIT, etc.) et ce, dans le but d'affiner le profil payeur du client. A ce titre, la Société Financière Internationale (SFI) recommande fortement la mise en place des bureaux ou des registres de crédits privés.

### *Nécessité de mise en place des bureaux de crédits privés*

La SFI, membre du groupe de la Banque mondiale, est très favorable au développement des bureaux/registres de crédits privés car ils contribuent fortement à faciliter l'accès au crédit et à réduire les créances classées. D'ailleurs, selon le GLOBAL CREDIT REPORTING PROGRAM<sup>27</sup>, l'accès au crédit est limité et très difficile dans les pays ne disposant pas de bureaux de crédits privés, en l'occurrence l'Afrique et le Moyen Orient.

#### **Graphique.17. Forte corrélation entre l'absence de bureaux de crédits privés et la difficulté d'accès aux crédits<sup>28</sup>**



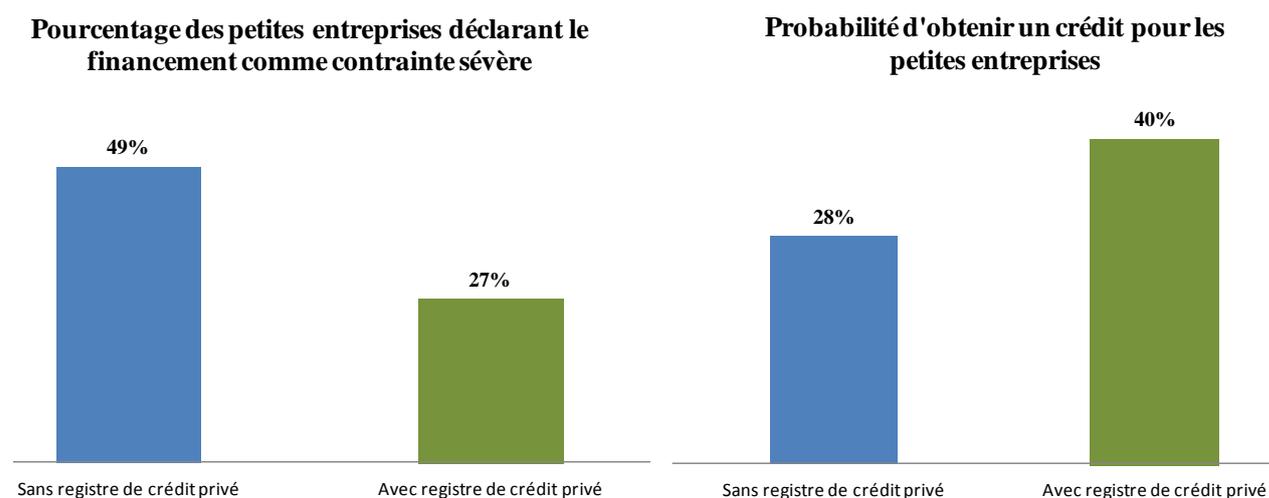
En effet, les bureaux de crédits privés fournissent des renseignements tant positifs que négatifs (Crédits, assurances, factures téléphoniques, facture de l'eau, de l'électricité...) sur un grand nombre d'emprunteurs potentiels et établissent des rapports sur l'historique de remboursement des prêts.

Selon l'étude de Love et Mylenko (2003) portant sur 5000 entreprises dans 51 pays, l'inexistence d'un registre de crédits privé est associée à des contraintes de financement plus sévères et à un accès moins important au financement bancaire.

<sup>27</sup><http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f145c7004a52403c8f358f8969adcc27/Global+Credit+Reporting+Program+Presentation.pdf?MOD=AJPERES>

<sup>28</sup> Antoine Courcelle-Labrousse (2013)

## Graphique.18. Estimations basées sur des données de 5000 entreprises dans 51 pays



*Source : Love et Mylenko (2003)*

Plus encore, les bureaux de crédits privés et la centrale des risques ne peuvent être que complémentaires puisque d'un côté, de tels bureaux mettront à la disposition des utilisateurs des informations complètes et un système de scoring des clients, et d'un autre côté, la centrale des risques a pour vocation initiale la supervision bancaire. Ainsi, les décisions deviennent immédiates, automatisées, et basées sur des données complètes.

Selon Doing Business et la SFI, la mise en place d'un tel bureau ou registre de crédits pourrait améliorer l'accès des entreprises aux crédits, réduire les coûts et les taux de défaillance, diminuer les délais de traitement des dossiers et améliorer le classement de la Tunisie dans Doing Business dans les années à venir.

D'après M. **Laurent Gonnet**, expert du secteur financier à la Banque Mondiale, le bureau de crédit privé est un « quick winner » qui a forcément un effet positif sur la qualité du crédit sachant que le Maroc et la Jordanie en disposent déjà. Pour la Tunisie, la mise en place d'un tel bureau est en phase de négociation avec toutes les parties prenantes à savoir l'APBTEF, les banques privées et publiques, la Banque Centrale de Tunisie, le Ministère des Finances et la SFI<sup>29</sup>.

D'autres facteurs pèsent sur la banque et limitent son effort d'octroi de crédits. Ces facteurs sont d'un côté, intrinsèques à la banque et, d'un autre côté, de type institutionnel.

<sup>29</sup> Selon **Mr. Oscar Madeddu** de la SFI, la société Mitigan lancera prochainement le premier bureau de crédit privé en Tunisie

## 4.2 Les facteurs intrinsèques

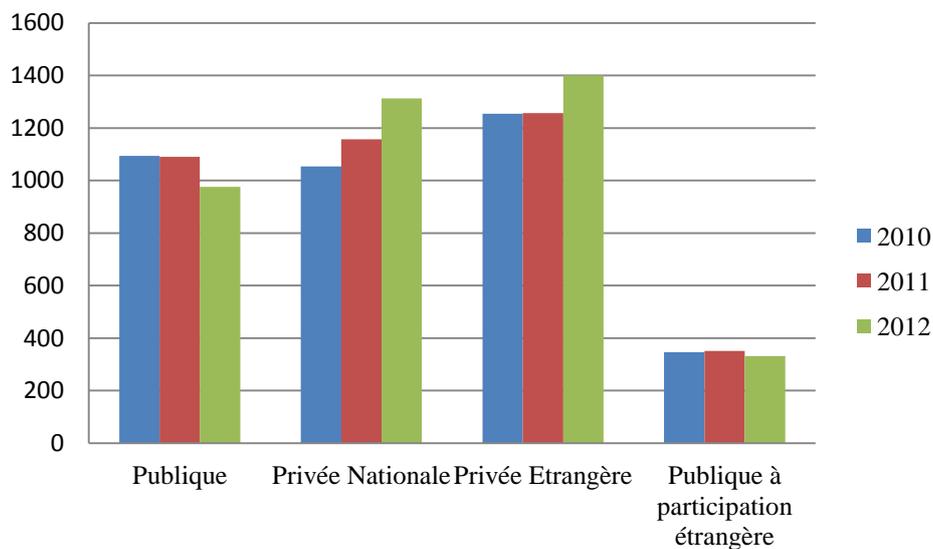
*L'analyse de l'évolution des indicateurs financiers du système bancaire durant les dernières années a permis de constater le malaise dans lequel s'installent les banques*

En observant les indicateurs financiers des banques tunisiennes, force est de constater le malaise dans lequel elles s'installent et leur incapacité d'appréhender le risque lié au financement des entreprises notamment celles de petite et moyenne tailles. Ceci est d'autant plus vrai que 63% des banques interrogées trouvent que leur établissement est sous-capitalisé, ce qui minimise leur capacité d'octroi de crédits aux différents agents économiques.

*Au niveau des fonds propres, seules les banques privées ont continué de faire preuve de résilience durant la période étudiée en consolidant leurs ressources stables.*

Cette situation est due, en partie, au ralentissement économique lié à la révolution, et surtout à cause du niveau de risque élevé qui a nécessité un effort de provisionnement supplémentaire<sup>30</sup>, et ce, afin de faire face au risque de défaut des sociétés en difficultés suite à la dégradation de la conjoncture nationale et internationale.

**Graphique.19. Evolution des fonds propres par catégorie de banque (en MDT)**



Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)

A cet égard, l'on mentionne que la vulnérabilité du secteur bancaire et son incapacité de financer l'économie compte parmi les facteurs qui ont mené la « Aon Risk »<sup>31</sup> à classer en

<sup>30</sup> Conformément à la circulaire de la Banque Centrale n°2012-02 relative aux dotations aux provisions collectives

<sup>31</sup> Aon Risk, leader mondial du management des risques, mesure le niveau des risques politiques, violences politiques et terrorisme dans 163 pays (hors Etats-Unis et OCDE) et permet aux entreprises d'évaluer les risques en matière de transferts de devises, de changements législatifs, d'interférence politique dans l'économie locale, d'instabilité et de violence politiques, de non-paiement de la dette souveraine et de rupture de la chaîne

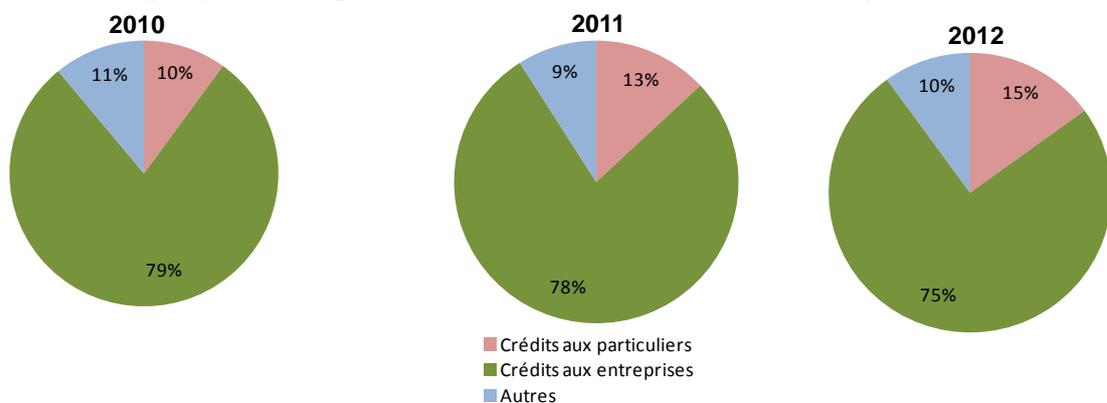
2014 la Tunisie comme pays à risque politique moyennement élevé dans la 16<sup>ème</sup> édition de sa carte annuelle des risques politiques. Faut-il signaler que les autres facteurs expliquant le classement de la Tunisie dans cette catégorie sont : le non-paiement de la dette souveraine, la rupture de la chaîne d’approvisionnement, la violence politique observée souvent dans le comportement des députés et des politiciens et l’incapacité du gouvernement local à stimuler l’économie<sup>32</sup>.

Ainsi, la non disponibilité des fonds propres peut se traduire par un resserrement du financement bancaire qui pèserait sur les entreprises dans une conjoncture de plus en plus difficile. Qu’en est-il alors de la distribution des crédits aux différents agents économiques ?

***Au niveau de l’évolution de la répartition des crédits, la part des crédits orientés vers la consommation augmente plus vite que celle vers l’investissement***

Selon les données de l’enquête auprès des banques, la répartition de l’encours des crédits octroyés au cours de la période 2010-2012 fait ressortir un léger recul de la part des crédits aux entreprises au profit de celle des crédits aux particuliers.

**Graphique.20. Répartition de l’encours des crédits octroyés (en %)**



*Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)*

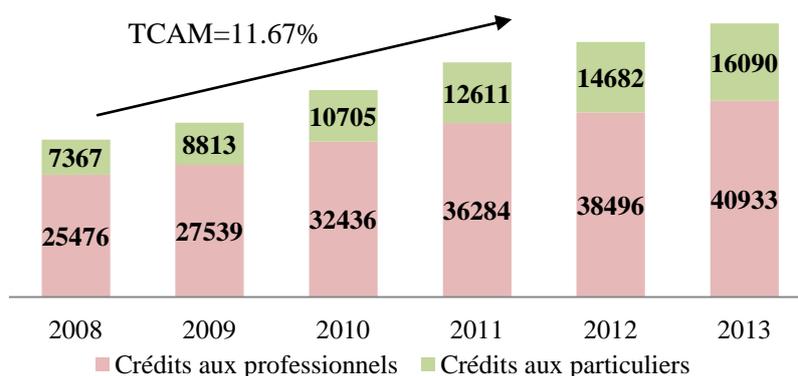
Cette situation est due à l’effet conjoint, durant cette période, de la baisse du taux directeur et de la hausse des salaires, facilitant, ainsi, les crédits servis à la consommation plutôt qu’à l’investissement.

De plus amples investigations sur la base des données publiées par la BCT sur l’évolution des crédits alloués à l’économie montrent que le rythme de croissance des crédits aux particuliers est plus important que celui des crédits aux professionnels.

d’approvisionnement. Le classement mesure également les risques liés à la vulnérabilité du secteur bancaire, l’incapacité du gouvernement local à stimuler l’économie et les freins liés au marché du commerce et des affaires.

<sup>32</sup> Voir annexe.6.

**Graphique.21. Evolution des crédits alloués à l'économie (en MDT)**

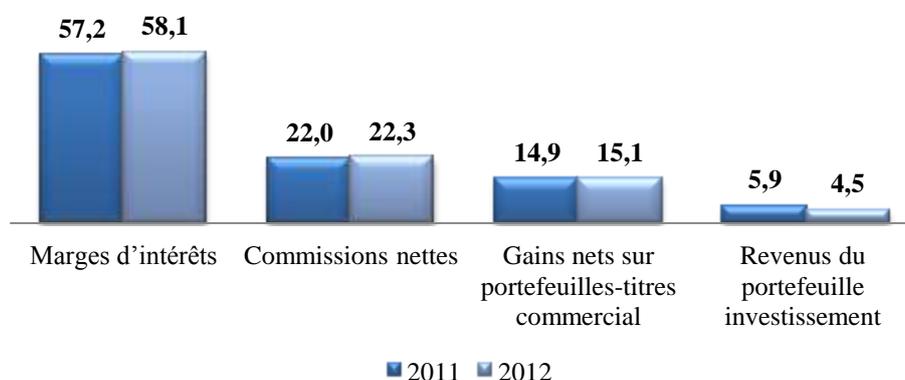


Source : BCT

***Les produits financiers des banques sont peu développés et restent dominés par les marges d'intérêts***

Selon les données de la BCT, l'étude de la structure du produit net bancaire montre que la part des marges d'intérêts s'est élevée à 58,1% en 2012 contre 57,2% une année auparavant alors que les autres composantes du PNB, notamment les revenus du portefeuille investissement, restent négligeables.

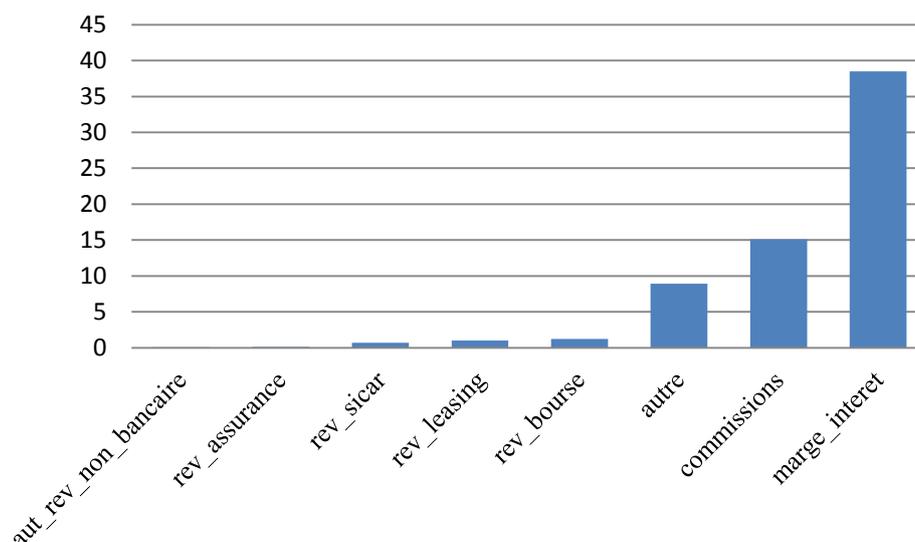
**Graphique.22. Evolution des composantes du PNB des banques résidentes selon les données de la BCT (en %)**



Cette prédominance de la marge d'intérêt illustre le fait que les banques interviennent peu dans les opérations de fusion-acquisition et dans différentes opérations liées au fonctionnement des marchés et se contentent des intérêts collectés.

Plus encore, les investigations réalisées au niveau de l'enquête auprès des banques vont de pair avec les données publiées par la BCT dans la mesure où le PNB demeure peu diversifié.

**Graphique.23. Structure du PNB**



Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)<sup>33</sup>

*Il est vrai que pour assouplir la contrainte financement, il faudrait commencer par trouver des solutions aux problèmes inhérents aux banques elles-mêmes.* Ceci est d'autant plus nécessaire que :

- L'unanimité des banques interrogées pense que le secteur bancaire est très fragmenté et nécessite une restructuration essentiellement par le rapprochement des banques. Devant cette proposition, certains experts refusent l'idée de la fusion des banques notamment publiques, rappelant l'échec de l'absorption de la BNDT et la BDET par la STB. D'autres présumant qu'aucun scénario (fusion ou privatisation) ne peut être envisagé et mis en œuvre avant d'assainir et de redresser ces banques.
- La recapitalisation des banques est une mesure nécessaire essentiellement pour garantir le passage à Bâle II.
- L'amélioration et la diversification des produits offerts par les banques seraient la meilleure solution à entreprendre pour améliorer le ratio dépôt/crédits.
- 13% seulement des banques déclarent qu'elles pratiquent la titrisation bien qu'elle représente une technique de gestion de bilan qui permet le transfert des risques de crédits des banques vers des investisseurs qui choisissent d'être exposés à ce risque.

<sup>33</sup> Plusieurs banques n'ont pas répondu à cette question (BH, BT, BTE, BTK, TQB, Citibank, UIB)

- 81% des banques interrogées trouvent que le cofinancement des projets risqués n'est pas suffisamment développé probablement à cause du fait que chacune des banques veut avoir la garantie de premier rang.

Il est vrai que ces problèmes intrinsèques aux banques ont inhibé leur effort d'octroi de crédits. Cependant, beaucoup reste à faire au niveau du cadre institutionnel qui mérite plus de réflexions.

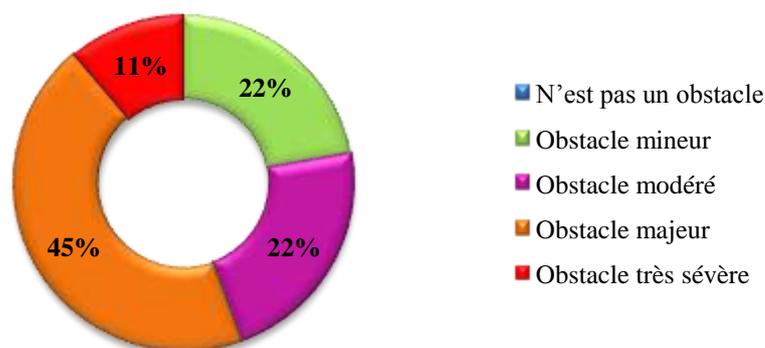
### 4.3 Les facteurs institutionnels

La qualité du cadre institutionnel peut nuire à la solidité bancaire. En effet, plusieurs études ont montré que dans les pays où les règles d'application des lois sont peu rigoureuses et où il y a un manque de transparence sur la situation réelle des entreprises, cela peut porter préjudice à la qualité de prestation du secteur bancaire.

Dans ce contexte, les résultats de l'enquête auprès du système bancaire ont montré que le **« système judiciaire constitue un obstacle d'ordre majeur »**. A ce titre, près de 80% des banques pensent qu'en cas de faillite d'une entreprise le cadre institutionnel en vigueur n'est pas en mesure de protéger les droits de la banque.

Par ailleurs, et en s'inspirant de l'expérience des pays qui sont les mieux classés en matière d'accès aux crédits dans le rapport « *doing business* » de la Banque Mondiale, on remarque que ces derniers disposent **d'un registre d'hypothèque centralisé** qui facilite les procédures de garantie. A ce titre, toutes les banques ont mentionné que l'inexistence d'un tel registre constitue un obstacle à l'octroi de crédit mais à des degrés différents.

**Graphique.24. Dans quelle mesure l'inexistence d'un registre d'hypothèque centralisé constitue un obstacle à l'octroi de crédit ?**



Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)

## 5 CONCLUSION

La pérennité de l'entreprise, son développement et son extension dépendent dans une large mesure de sa structure financière (fonds propres, crédits, etc.), de l'encadrement et de l'assistance dont elle bénéficie dans ce domaine. Dans ce cadre, le financement bancaire constitue le principal mode de financement externe des entreprises.

Afin de l'évaluer correctement, on a choisi dans cette étude de confronter les propos du secteur à ceux des utilisateurs du financement bancaire dans le but d'effectuer une analyse plus avancée. Ceci est d'autant plus nécessaire que le resserrement du financement bancaire pèse sur les entreprises dans une conjoncture de plus en plus difficile.

A ce titre, d'après les résultats dégagés à partir des différentes enquêtes réalisées par l'ITCEQ, le financement bancaire a été toujours considéré comme étant une contrainte d'ordre sévère notamment au niveau du taux d'intérêt, des garanties, des délais de déblocage des crédits et de l'autofinancement exigé.

Les investigations menées sur la base d'une vision croisée banques/entreprises ont montré une convergence des réponses des banques vers celles des chefs d'entreprise. C'est-à-dire que, selon les banques interrogées, les facteurs liés au coût (taux d'intérêt) et à l'accès (garanties et autofinancement exigé) ont effectivement durci ou se sont maintenus entre 2012 et 2011. Cependant, l'effort consenti par les banques en matière de raccourcissement des délais de déblocage du crédit n'est pas encore ressenti par les entreprises qui le considèrent encore parmi les trois facteurs les plus contraignants rencontrés en matière de financement bancaire.

Par ailleurs, l'accès des entreprises au financement bancaire est un facteur crucial de succès dans les affaires et une condition importante de la croissance économique en Tunisie. Seulement pour servir ses clients, les banques adoptent plusieurs critères dont l'importance varie d'une entreprise à une autre. A ce titre, bien que le critère « taille de l'entreprise » n'est pas discriminant pour les banques relativement à d'autres critères comme « la fiabilité, la transparence et la qualité des états financiers » ou encore le critère « situation financière de l'entreprise », le financement bancaire, représente tout de même, un obstacle sévère aussi bien en termes d'accès que de coût pour les PME que pour les grandes entreprises.

Le relâchement de cette contrainte nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de réformes tels que :

- Le renforcement du rôle de la SOTUGAR et de la BFPME

- L'amélioration du système d'information sur les entreprises sollicitant un crédit bancaire par la consolidation de la qualité des informations offertes par la centrale des risques et par la mise en place de bureaux ou registre de crédits privés qui sont fortement convoités par la SFI car ils contribuent fortement à faciliter l'accès au crédit et à réduire les créances classées.
- L'amélioration et diversification des produits offerts par les banques pour garantir, d'un coté, le passage à Bâle II, et d'un autre coté, pour que le PNB ne soit plus dominé par les marges d'intérêts ce qui se traduira par un allègement du coût du crédit bancaire et donc resserrement de la contrainte financement
- La restructuration du système bancaire essentiellement par le rapprochement des banques. Mais cela ne peut être mis en œuvre avant l'assainissement et le redressement des banques notamment publiques
- La révision du cadre institutionnel en vigueur notamment en matière d'application des lois afin de protéger les droits des banques
- La mise en place d'un registre d'hypothèque centralisé qui facilite les procédures de garantie tel est le cas dans les pays qui sont les mieux classés en matière d'accès aux crédits selon le rapport de doing business.

# ANNEXES

## Annexe.1.

### Répartition de la population couverte par l'enquête adressée aux banques

<b>Banques résidentes</b>	
1. Amen Bank (AB)	<a href="http://www.amenbank.com.tn">www.amenbank.com.tn</a>
2. Arab Banking Corporation (ABC onshore)	
3. Arab Tunisian Bank (ATB),	<a href="http://www.atb.com.tn">www.atb.com.tn</a>
4. Attijari Bank (Attijari ex-BS)	<a href="http://www.attijaribank.com.tn">www.attijaribank.com.tn</a>
5. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)	<a href="http://www.bfpme.com.tn">www.bfpme.com.tn</a>
6. Banque de l'Habitat (BH)	<a href="http://www.bh.com.tn">www.bh.com.tn</a>
7. Banque de Tunisie (BT)	<a href="http://www.bt.com.tn">www.bt.com.tn</a>
8. Banque de Tunisie et des Emirats (BTE)	<a href="http://www.bte.com.tn">www.bte.com.tn</a>
9. Banque Franco-Tunisienne (BFT)	
10. Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)	<a href="http://www.biat.com.tn">www.biat.com.tn</a>
11. Banque Nationale Agricole (BNA)	<a href="http://www.bna.com.tn">www.bna.com.tn</a>
12. Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)	<a href="http://www.bts.com.tn">www.bts.com.tn</a>
13. Banque Tuniso Koweitienne (BTK)	<a href="http://www.btknet.com">www.btknet.com</a>
14. Banque Tuniso-Libyenne (BTL)	<a href="http://www.btl.com.tn">www.btl.com.tn</a>
15. Banque Zitouna (BZ)	<a href="http://www.banquezitouna.com">www.banquezitouna.com</a>
16. Citibank (onshore),	

17. Société Tunisienne de Banque (STB)	<a href="http://www.stb.com.tn">www.stb.com.tn</a>
18. Stusid Banque (STUSID BANK)	<a href="http://www.stusid.com.tn">www.stusid.com.tn</a>
19. Tunisian Qatari Bank (TQB)	<a href="http://www.tqb.com.tn">www.tqb.com.tn</a>
20. Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)	<a href="http://www.ubci.net">www.ubci.net</a>
21. Union Internationale de Banques (UIB)	<a href="http://www.uib.com.tn">www.uib.com.tn</a>
<b>Banques off-shore</b>	
1. Al Baraka Bank Tunisia (al Baraka)	<a href="http://www.albarakabank.com.tn">www.albarakabank.com.tn</a>
2. Alubaf International Bank (ALUBAF)	
3. Arab Banking Corporation (branche offshore)	<a href="http://www.arabbanking.com">www.arabbanking.com</a>
4. Citi-Bank (branche offshore)	<a href="http://www.citibank.com">www.citibank.com</a>
5. Loan and Investment Company (LINC)	
6. North African International Bank (NAIB)	
7. Tunis International Bank (TIB)	
8. Tunisian Foreign Bank (TF BANKex.UTB)	

## Annexe.2.

### L'Indicateur de Perception du Climat des Affaires

Pour pouvoir comparer dans le temps, et du fait que certains facteurs à l'instar de la corruption et de l'insécurité n'ont pas été considérés avant la révolution, l'IPCA a été recalculé pour ne tenir compte que des facteurs qui se répètent chaque année durant la période 2009-2013.

Partant et comme le montre le tableau ci-dessous, l'amélioration de l'IPCA durant la période 2009-2013 ne doit pas occulter la présence de certains facteurs, principalement *le financement bancaire*, qui a toujours figuré parmi les trois contraintes les plus sévères et tirant, par conséquent, vers le bas le niveau de l'IPCA.

**Evolution de l'indicateur de perception du climat des affaires  
durant la période 2009-2013**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>IPCA</b>	<b>0.61</b>	<b>0.61</b>	<b>0.65</b>	<b>0.66</b>
Infrastructure	0.74	0.73	0.73	0.78
Ressources humaines	0.67	0.67	0.71	0.72
Procédures administratives et système judiciaire	0.64	0.64	0.66	0.68
Charges sociales	0.52	0.54	0.57	0.59
<b>Financement bancaire</b>	<b>0.53</b>	<b>0.55</b>	<b>0.59</b>	<b>0.56</b>
Le cadre macro-économique et réglementaire	0.68	0.7	0.71	0.65
Pratiques du marché	0.49	0.44	0.57	0.58

Source : Compilation ITCEQ

### Annexe.3.

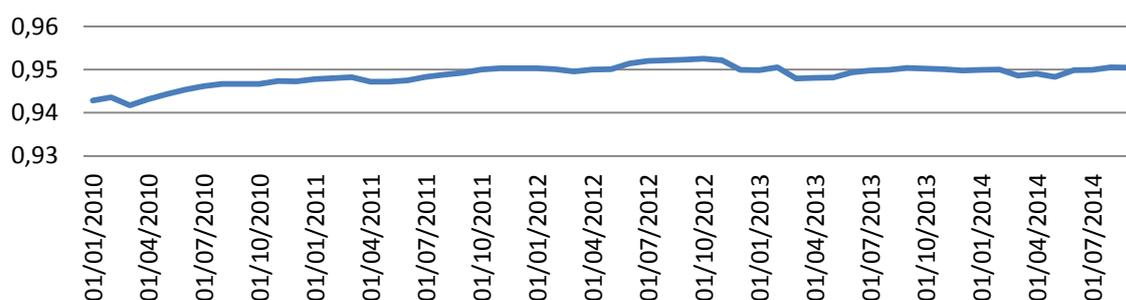
#### Evolution des entreprises privées selon la tranche des salariés

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>6 à 199</b>	14 971	15 220	15 784	16 614	17 216	17 844	17 526	17 928
<b>200 et plus</b>	707	749	779	807	811	824	806	802
<b>Total</b>	15 678	15 969	16 563	17 421	18 027	18 668	18 332	18 730
<b>Part des PME</b>	95%	95%	95%	95%	96%	96%	96%	96%

Source : Institut National de la Statistique

### Annexe.4.

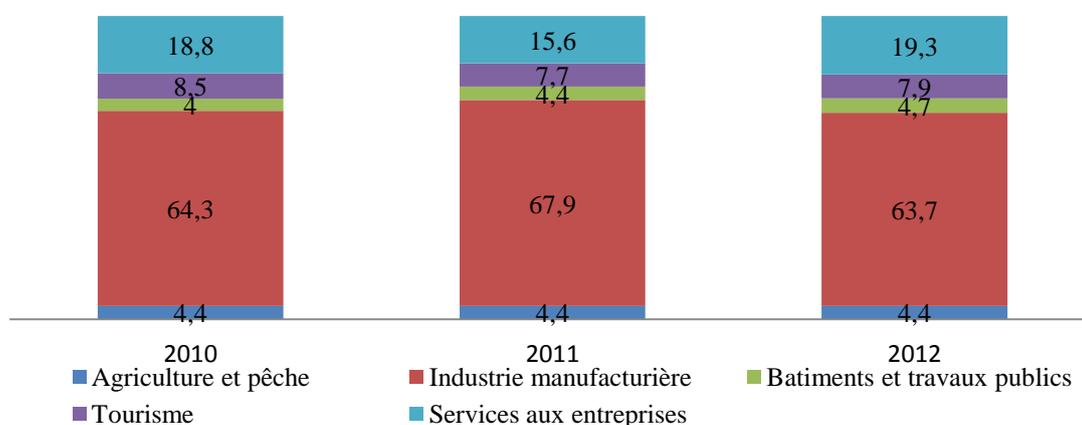
#### Part des crédits dans le concours à l'économie (en %)



Source : BCT

### Annexe.5.

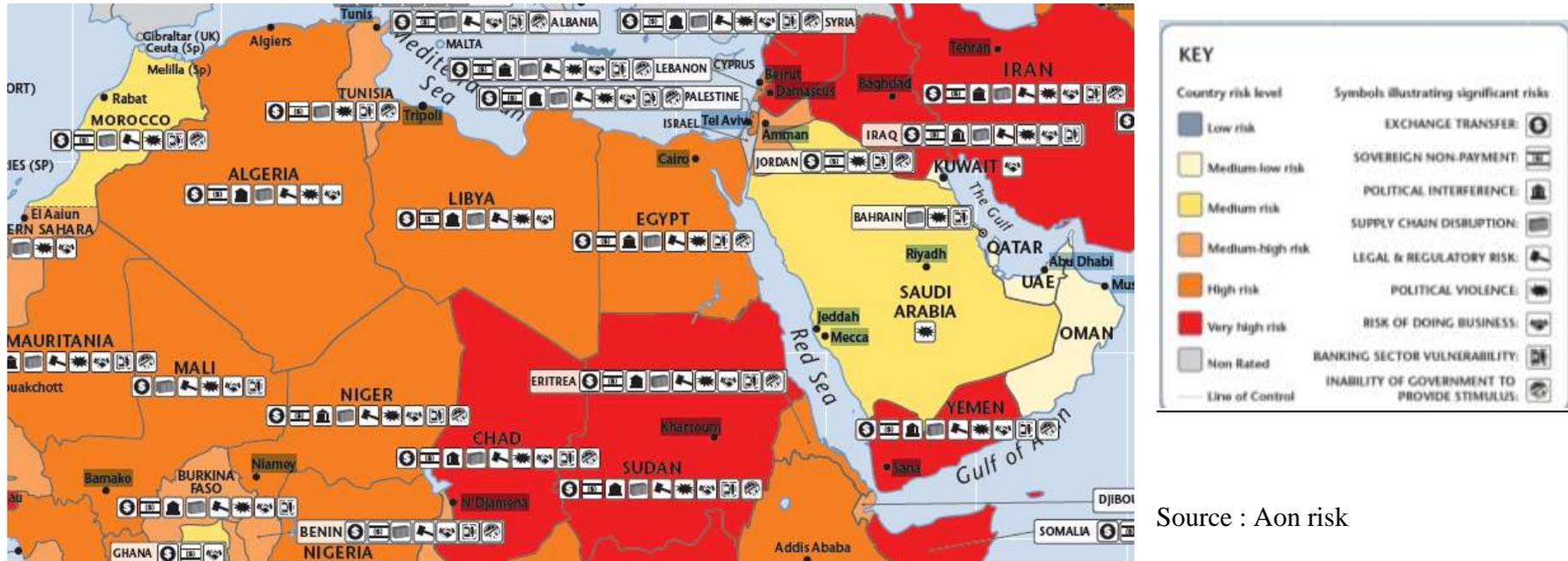
#### Evolution de la part des crédits par secteur d'activité (en %)



Source: ITCEQ, Enquête auprès du secteur bancaire (2013)

## Annexe.6.

### Carte des risques politiques en 2014



Source : Aon risk

## Annexe.7.

### Répartition du réseau des agences bancaires (2012)

Code BCT	BANQUES	Ariana	Ben Arous	Manouba	Tunis	Zaghouan	Nabeul	Bizerte	Beja	Jendouba	Le Kef	Siliana	Kairouan	Sousse	Monastir	Mahdia	Sfax	Sidi Bouzid	Kasserine	Gabès	Kébili	Médénine	Tataouine	Gafsa	Tozeur	Total
01	ATB	8	11	4	35	1	8	4	2	2	1	1	1	7	3	2	11	1	1	4	1	7	1	1	1	118
02	BFT	1	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7
03	BNA	7	8	8	8	5	3	6	11	6	5	5	4	6	7	14	14	5	6	11	1	1	2	16	2	161
04	Attijari Bk	14	12	3	51	2	15	4	1	3	3	1	2	14	8	4	17	2	1	5	3	7	3	7	2	184
05	BT	4	7	3	29	1	9	3	2	4	2	1	2	8	7	3	7	1	1	2	0	5	0	1	1	103
07	Amen Bk	18	11	3	41	1	13	2	1	1	0	0	1	9	4	2	14	1	1	3	1	6	1	1	1	136
08	BIAT	17	8	2	42	2	14	7	1	1	1	1	2	18	9	2	24	1	1	2	0	3	0	1	1	160
10	STB	2	6	4	24	2	13	6	2	4	3	1	2	10	8	3	10	2	2	3	2	6	2	2	1	120
11	UBCI	10	9	3	24	2	10	5	1	1	1	0	1	11	6	1	19	1	0	2	0	3	0	1	0	111
12	UIB	10	6	4	26	2	12	8	1	3	1	0	2	12	6	2	11	3	2	3	0	4	1	3	4	126
14	BH	3	10	2	18	1	7	8	2	3	1	1	2	10	4	2	7	1	1	2	1	5	2	1	1	95
16	Citi Bank*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
28	ABC*	1	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7
20	BTK	4	2	0	7	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	21
21	Stusid Bank	1	2	1	3	0	1	1	0	0	0	0	1	3	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	17
23	TQB	0	2	1	6	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	4	0	0	1	0	1	0	0	0	19
24	BTE	2	2	1	3	0	1	1	1	0	0	0	0	3	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	17
25	Banque Zitouna	4	3	0	14	0	3	1	0	0	0	0	0	3	1	1	4	0	0	1	0	1	0	0	0	36
26	BTL	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	9
27	BTS <sup>(1)</sup>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
29	BFPME <sup>(2)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Agences</b>		<b>107</b>	<b>102</b>	<b>40</b>	<b>340</b>	<b>19</b>	<b>112</b>	<b>57</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>120</b>	<b>67</b>	<b>36</b>	<b>150</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>1449</b>
<b>Population 2012 (en millier)</b>		<b>528.5</b>	<b>600.9</b>	<b>375.7</b>	<b>1003.7</b>	<b>174.0</b>	<b>773.1</b>	<b>556.0</b>	<b>305.4</b>	<b>424.2</b>	<b>255.1</b>	<b>234.0</b>	<b>566.7</b>	<b>641.7</b>	<b>539.4</b>	<b>400.5</b>	<b>955.5</b>	<b>417.9</b>	<b>438.4</b>	<b>367.5</b>	<b>154.3</b>	<b>466.7</b>	<b>146.8</b>	<b>344.5</b>	<b>105.9</b>	<b>10776.4</b>
<b>Nombre d'Habitant par Agence</b>		<b>4939</b>	<b>5891</b>	<b>9392</b>	<b>2952</b>	<b>9158</b>	<b>6903</b>	<b>9754</b>	<b>11746</b>	<b>15150</b>	<b>14172</b>	<b>21273</b>	<b>28335</b>	<b>5347</b>	<b>8051</b>	<b>11125</b>	<b>6370</b>	<b>23217</b>	<b>27400</b>	<b>8546</b>	<b>17144</b>	<b>9334</b>	<b>12233</b>	<b>10132</b>	<b>7564</b>	<b>7437</b>

\* Données relatives à la branche onshore

(1) La BTS compte 24 cellules régionales

(2) La BFPME compte 20 représentations régionales

Source : APBTEF

## BIBLIOGRAPHIE

**Amen Invest (2011)** : « Le Secteur Bancaire Tunisien face à la nouvelle conjoncture ». Intermédiaire en bourse

**Association Professionnelle Tunisienne des banques et des établissements financiers (2013)** : « Rapport annuel 2012 ».

**Banque Mondiale (2014)** « Investment Climate Assessment : Enterprises' Perception in post revolution. Tunisia ». Finance and private sector development. MENA Region. The World Bank. February 2014

**BCT (Septembre 2014)** : « Rapport annuel sur la supervision bancaire 2012 ».

**BCT (Juin 2014)** : « Réglementation bancaire : recueil de textes »

**BEN SLAMA M. et SAIDANE D. (2007)** : « Quelles restructurations bancaires dans l'espace maghrébin? » 3<sup>ème</sup> Forum International de la Finance. Alger 7 – 9 mai 2007

**BOUDRIGA.A et HASSEN M. (2013)** : « Accès au financement des PME tunisiennes : obstacles et disparités ». 28<sup>ème</sup> session des journées de l'entreprises « l'entreprise et le financement : nouvelles approches ». IACE

**CARTON S. (2011)** : « Déterminer et financer le cycle d'exploitation ». Ordre des experts comptables. Région Bretagne

**CHAARI I. et COUPPEY-SOUBEYRAN (2008)** : « La place des banques dans le financement de l'économie tunisienne », *Revue d'économie financière*. Volume 93 Numéro 93 pp. 297-317

**CHEBIL A. et LEVY-TADJINE T.(2013)** : « Décision d'octroi de crédit bancaire aux PME et diversité des critères d'évaluation par le banquier » <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00847575>

**COURCELLE-LABROUSSE A.(2013)** : « La gestion moderne du risque de crédit et le rôle des Crédit Bureaux ». 28ème Session des Journées de l'Entreprise 2013.IACE

**DEMIRGUC-KUNT et LEVINE (1999)** : «Bank-Based and Market-Based Financial Systems: Cross-Country Comparisons». World Bank Policy Working Paper No. 2143

**Global credit reporting program (GCRP) (2015)**. World Bank Group.  
<http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f145c7004a52403c8f358f8969adcc27/Global+Credit+Reporting+Program+Presentation.pdf?MOD=AJPERES>

**Groupe de la Banque Mondiale (2014)** : « La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens ». Revue des politiques de développement. Mai 2014

**ITCEQ**. Rapport « Climat des affaires et compétitivité de l'entreprise : résultats de l'enquête compétitivité ». Différents numéros

**Love I. and Mylenko N. (2003)** : “ Credit reporting and financing constraint” . World Bank Policy Research Working Paper 3142, October 2003

**MAQUE I. et GODOWSKI C.(2009)** : « L'intégration de la dimension qualitative dans l'évaluation du risque crédit des PME », *Revue française de gestion*, 2009/1 n° 191, p. 109-122. DOI : 10.3917/rfg.191.0109

**Maxula bourse (2012)** : « Revue bancaire : ...et pourtant elle tourne ». Département recherche et analyse.

**MAZIOUD, DJELASSI, SAIDANE (2009)** « Financement des investissements en Tunisie : Le rôle des banques est-il important ? ». 26<sup>EME</sup> journées d'économie monétaire et bancaire. Orléans

**McKinsey working papers on risk (2009)** : “The national credit bureau : a key enabler of financial infrastructure and lending in developing countries”. Number 14. December 2009

**MOULEY S. (2001)** : « L'Entreprise Tunisienne Face à la Conduite de la Politique Monétaire : Réflexions et Pistes de réformes ». Centre Tunisien des Etudes Economiques. IACE

**MOULEY S. (2013) :** « Réformes et restructuration du système bancaire et financier en Tunisie : Quelle vision et quel plan stratégique prioritaire ? ». 28<sup>ème</sup> session des journées de l'entreprises « l'entreprise et le financement : nouvelles approches ». IACE

**OCDE (2014) :** « L'investissement en faveur de la montée en gamme de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales ». Division de l'Investissement de l'OCDE

**OECD (2014),** Financing SMEs and Entrepreneurs 2014: An OECD Scoreboard, OECD Publishing.doi: 10.1787/fin\_sme\_ent-2014-en

**Perspectives économiques en Afrique (2005).** BAD-OCDE

**Political Risk Map (2014).** Aon Risk

**SMIDA M. (2003)** « Système bancaire tunisien : historique et réglementation », Editions l'Harmattan.